

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 25.12.2024
Convocation faite
Le 11.12.2024

Délibération
N°2024-12-233

Signature d'une nouvelle
convention avec la Région
Grand Est pour
l'autorisation des aides
publiques aux entreprises
de la CCARM (annexe)

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le mardi dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE (à partir du point n°2024-12-207, excepté au point n°2024-12-239), Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAU (jusqu'au point n°2024-12-219 et au point n°2024-12-239), Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, MM. André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Dominique FLORES, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ (à partir du point n°2024-12-233, excepté au point n°2024-12-239), M^{me} Brigitte DUMON, MM. Jean GUION, Gérald GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2024-12-206, excepté au point n°2024-12-239), M^{me} Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA jusqu'au point n°2024-12-206 et au point n°2024-12-239), Pascal GILLAU (à partir du point n°2024-12-220, excepté au point n°2024-12-239), M^{me} Magali CAPLET, M. Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Pascal GILLAU, jusqu'au point n°2024-12-219 et au point n°2024-12-239), M^{mes} Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Isabelle FABRE, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Daniel DURBECQ (pouvoir à M. Bernard DEKENS, jusqu'au point n°2024-12-232 et au point n°2024-12-239), M^{mes} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. Jean GUION), Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (pouvoir à M. Eric VISCARDY, jusqu'au point n°2024-12-205 et au point n°2024-12-239), M^{me} Sandrine BOURGEOIS (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), M. Jean-Luc GRABOWSKI.

M. Jean-Claude JACQUEMART en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (*Loi NOTRe*) conférant aux régions une compétence exclusive pour la définition et l'attribution des aides aux entreprises, à l'exception des aides à l'immobilier d'entreprises qui relèvent du bloc communal,

Considérant l'obligation faite aux établissements publics de coopération intercommunale à conventionner avec les régions pour pouvoir proposer des dispositifs complémentaires aux leurs,

Considérant la signature, par la Communauté, d'une convention d'autorisation de financements complémentaires avec la Région Grand Est permettant à la Communauté de mettre en place, selon ses ambitions et budgets votés chaque année, les dispositifs suivants :

- Aide à la reprise d'entreprise en difficulté (*Dispositif communautaire avec complément régional*) ;
- Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (*Dispositif communautaire avec complément régional*) ;
- Aide à l'investissement des entreprises commerciales (*Dispositif communautaire sans complément régional*) ;
- Aide à la création d'entreprise commerciale dans les périmètres de centre-ville (*Dispositif communautaire sans complément régional*) ;
- Aide au financement des investissements des acteurs des circuits courts (*Dispositif communautaire sans complément régional*) ;
- Aide à la formation des créateurs d'entreprises (*Dispositif communautaire sans complément régional*) ;
- Aide au conseil (*Dispositif régional avec complément communautaire*) ;
- Soutien aux manifestations d'envergure de l'ESS (*Dispositif régional avec complément communautaire*) ;
- Soutien aux entreprises d'utilité sociale (*Dispositif régional avec complément communautaire*) ;
- Salon et prospection internationale (*Dispositif régional avec complément communautaire*) ;
- Soutien à l'animation des pépinières (*Dispositif régional avec complément communautaire*).

Considérant le vote du nouveau schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (*SRDEII*) de la Région Grand Est pour la période 2022/2028 et la nécessité d'établir une nouvelle convention afin que la Communauté puisse continuer d'accompagner ses entreprises,

Considérant que cette liste est susceptible d'évoluer en raison des discussions de la Communauté toujours en cours, avec les services de la Région Grand Est,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** les aides communautaires suivantes :

- Aide à l'investissement des entreprises commerciales ;
- Aide à la création d'entreprise commerciale dans les périmètres de centre-ville ;
- Aide à la formation des créateurs d'entreprises ;
- Aide au financement des investissements des acteurs des circuits courts.

* **approuve** le projet de convention proposé par la Région Grand Est ci-annexé,

* **donne délégation** au Président pour finaliser les échanges sur ce sujet et pour signer la convention ad hoc, ainsi que pour modifier l'ensemble des règlements des aides s'y rapportant.

Pour extrait conforme

Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardennes rives de Meuse

Le Président
Bernard DEKENS

Le Vice-Président

